



Décision n° 163/2025
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de stage avec :

- le Lycée Jean Hyppolite de Jonzac et madame VIGO Élyssandre du 25 au 28 mars 2025 à la Médiathèque de Haute-Saintonge,
- le LEGTA La Peyrouse de Coulounieix Chamiers (24) et monsieur MARCHEGAY Mathéo du 31 mars au 26 avril 2025 à la Maison de la Forêt,
- le Lycée Bellevue de Saintes (17) et madame KORN Charlotte du 17 au 20 juin 2025 à la Médiathèque de Haute-Saintonge,

Fait à Jonzac,

Le **20 MARS 2025**

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

**Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU**